

SYNTHÈSE

Etablir et suivre des objectifs communs en vue de réduire les risques de catastrophe

Recommandations pour les cadres d'action internationaux pour l'après 2015

Tom Mitchell
Debarati Guha-Sapir
Julia Hall
Emma Lovell
Robert Muir-Wood
Alastair Norris
Lucy Scott
Pascaline Wallemacq

Octobre 2014

Pour télécharger le rapport complet :
www.odi.org/DRR-targets-indicators



Overseas Development Institute

203 Blackfriars road | London SE1 8NJ | UK

Tel: +44 (0)20 7922 0300
Fax: +44 (0)20 7922 0399

odi.org

Synthèse

Introduction

Dans de nombreuses régions, le risque de catastrophe continue d'augmenter (UNISDR, 2013c), essentiellement en raison de l'accroissement du nombre de personnes et de ressources vulnérables situées dans des zones exposées. Il est vital de commencer à inverser cette tendance. Au cours des 18 prochains mois, se tiendront des négociations qui, espérons-le, aboutiront à l'adoption de trois cadres de politique internationaux majeurs, chacun visant à réduire le risque de catastrophe et les pertes qui en résultent. Il s'agit 1) du cadre d'action pour la réduction des risques de catastrophe (RRC) pour l'après-2015 ; 2) des objectifs de développement durable (ODD) – en vue de fixer les priorités de l'action en faveur du développement ; et 3) d'un accord international sur le changement climatique – pour mettre en place une action mondiale de lutte contre le changement climatique au-delà de 2020. S'ils sont correctement intégrés, ces cadres pourraient offrir une occasion unique d'élaborer une stratégie et un plan de mise en œuvre cohérents pour s'attaquer aux causes des catastrophes.

Pour lier ces cadres, notamment les ODD et le cadre d'action pour la RRC pour l'après-2015, il est essentiel de fixer des objectifs et des indicateurs mondiaux communs en vue de réduire les risques de catastrophe et les pertes qui en résultent. De telles mesures permettent de cibler l'action, de suivre les progrès et d'évaluer l'efficacité des investissements. Un ensemble unique d'objectifs et d'indicateurs pour les ODD et le cadre d'action pour la RRC pour l'après-2015 préciserait les priorités, renforcerait la logique et la cohérence,

et minimiserait la quantité de travail nécessaire pour développer la capacité de suivi et d'établissement de rapports.

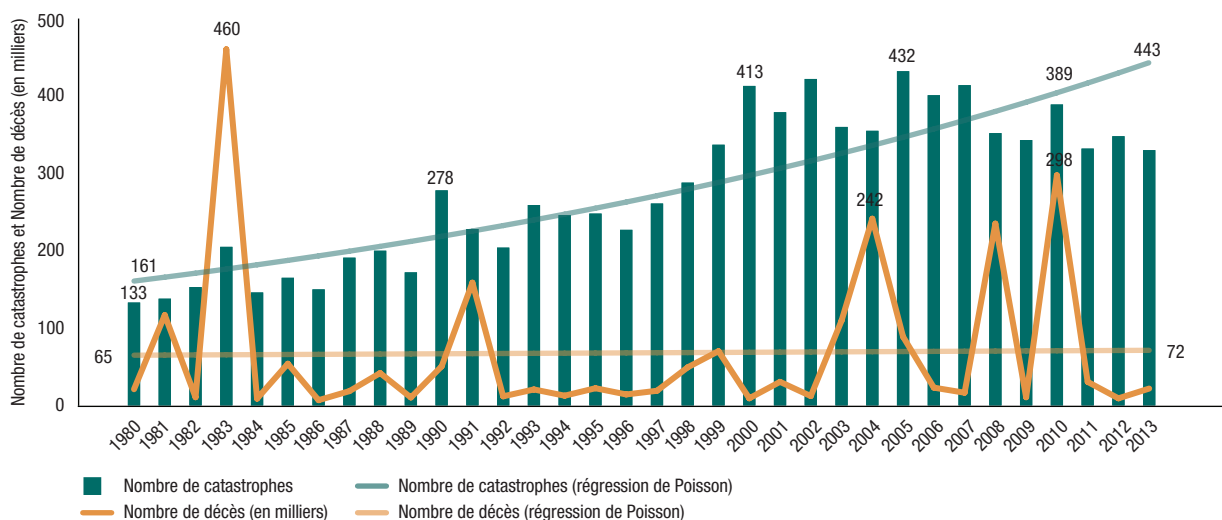
Ce rapport examine donc les options possibles. Il étudie différents éléments susceptibles de faire partie de cet ensemble commun d'objectifs et d'indicateurs en s'appuyant sur des données pour fixer de possibles objectifs chiffrés. Il envisage les difficultés liées aux données pour établir ces objectifs et réfléchit à la façon d'améliorer la collecte de données sur le risque de catastrophe. Il conclut en formulant dix recommandations sur la manière dont les cadres de politique de l'après-2015 peuvent soutenir la mise en place d'un système de suivi mondial de l'évolution des risques de catastrophe et des pertes qui s'ensuivent. L'accord international sur le changement climatique a des objectifs différents mais proches de ceux des ODD et du cadre d'action pour la RRC pour l'après-2015. Ce rapport, en revanche, ne s'y attarde pas. Toutefois, réduire l'impact du changement climatique sera essentiel pour s'assurer que, même si l'on parvient à respecter des objectifs prédéterminés en matière de RRC, le risque de catastrophe ne continue pas d'augmenter à l'avenir.

Observations concernant les pertes liées aux catastrophes depuis 1980

Le rapport se concentre sur trois aspects des pertes dues aux catastrophes : les pertes humaines, les pertes économiques nationales et la perte des moyens de subsistance, mesurée par 'l'appauvrissement causé par les catastrophes'. Sur la

Graphique A : Évolution au niveau mondial du nombre de catastrophes et de décès, 1980-2013

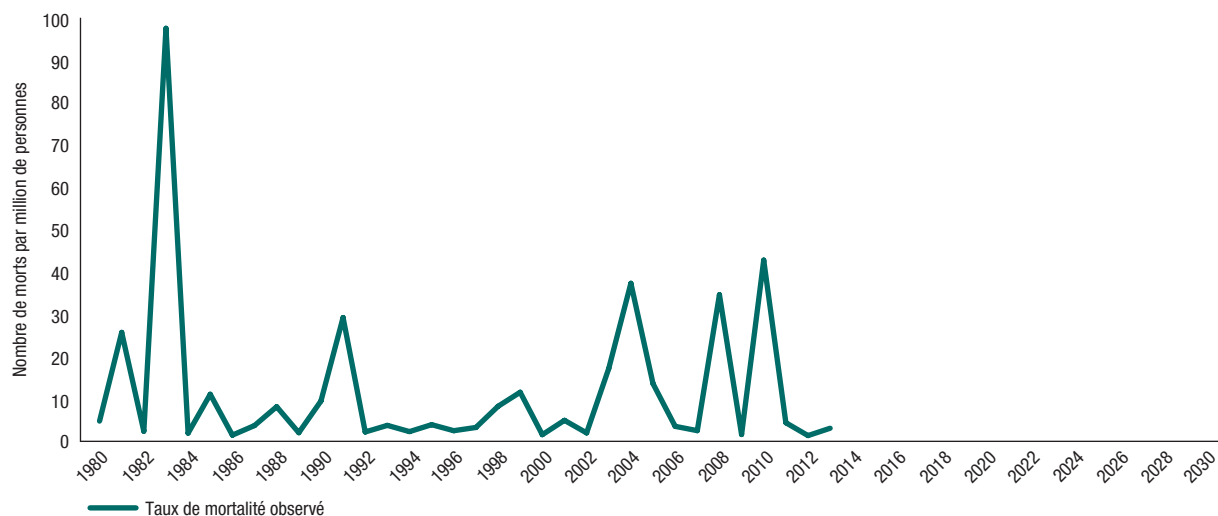
SOURCE : ADAPTÉ DE WWW.EMDAT.BE



Graphique B : Évolution au niveau mondial et projection du taux de mortalité lié aux catastrophes (par million de personnes, au niveau mondial), 1980-2030

SOURCE : ADAPTÉ DE WWW.EMDAT.BE

NOTE : L'AXE DES AXES A ÉTÉ ÉTENDU JUSQU'EN 2013 POUR MONTRER LA PÉRIODE CONCERNÉ PAR LES ACCORDS MONDIAUX POUR L'APRES-2015 ET ACCENTUER LA PROBABILITÉ QUE LES VARIATIONS ANNUELLES CONTINUENT.



base des données internationales existantes concernant les pertes dues aux catastrophes recueillies par le Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CRED) et en analysant plusieurs ensembles de données d'enquêtes menées auprès des ménages, on peut formuler les remarques suivantes dans une perspective mondiale.

Décès liés aux catastrophes

Le nombre de décès causés par les catastrophes est l'aspect le plus étudié et celui qui motive principalement les actions nationales et internationales en matière de RRC. En analysant des données sur le nombre de décès liés aux catastrophes en termes absolus pendant 34 ans (sans tenir compte de la croissance démographique ni de la gravité des catastrophes) et en utilisant une régression de Poisson, on constate que le nombre de catastrophes intervenues ces quelques dernières années a augmenté par rapport aux deux décennies précédentes. De plus, le nombre annuel total de décès dus aux catastrophes au niveau mondial a aussi légèrement augmenté en raison de trois années à forte mortalité (2004, 2008, 2010) (voir graphique A).

En s'appuyant sur ces données, corrigées pour tenir compte de la croissance démographique, une projection sur 15 ans suggère une diminution du nombre de décès liés aux catastrophes (par million de personnes, au niveau mondial). Le taux de mortalité en 1980 était de 14,3 décès par million de personnes, et ce chiffre serait de 8,1 en 2030 si la tendance se prolongeait (voir graphique B, avec un modèle de régression de Poisson). En raison des fluctuations importantes des données, il est difficile de dégager une 'tendance' claire du nombre de décès liés aux catastrophes et d'établir un modèle de projections statistiques. En outre, une ou deux catastrophes majeures causant un grand nombre de morts dans les 15 prochaines années remettrait en cause toute tentative pour réduire le nombre de décès liés aux catastrophes.

Les données mondiales masquent également des différences très importantes entre pays ayant des niveaux de développement économique différents. En utilisant la même technique pour prévoir le nombre de décès liés aux catastrophes, le taux de mortalité aux Philippines augmenterait par exemple de près de 50% entre 1980 et 2030 (22,9 par million en 2030), tandis qu'aux États-Unis, il diminuerait de près de 60% sur la même période (0,8 par million en 2030). Toutefois, comparer les pertes enregistrées lors de catastrophes sur deux périodes courtes en s'appuyant sur des données par pays n'est pas statistiquement fiable puisqu'une catastrophe majeure intervenue au cours des trois dernières décennies peut fortement influencer la variabilité des données. Cela est particulièrement vrai pour les pays où le nombre total de catastrophes enregistrées est très faible.

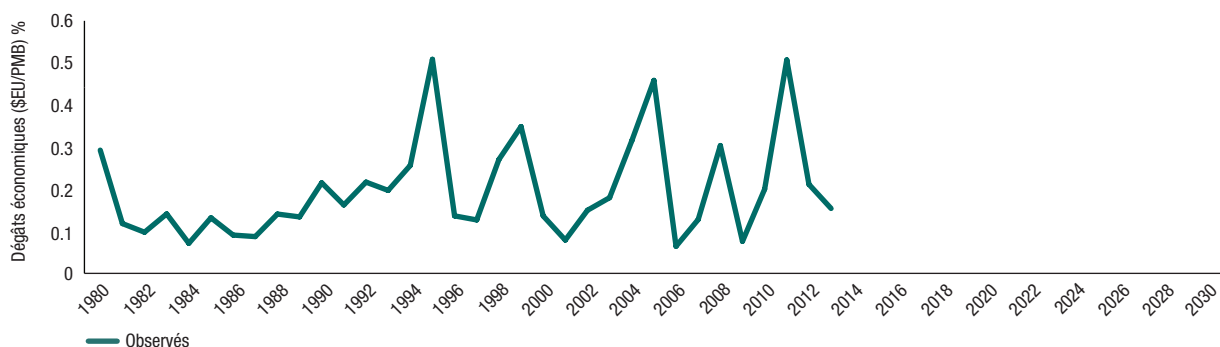
Pertes économiques

On estime généralement que les pertes économiques liées aux catastrophes augmentent rapidement car toujours plus de ressources sont exposés aux aléas. Les données relatives aux pertes économiques mondiales causées par les catastrophes depuis 1980 (en dollars EU sur la base de la valeur du dollar en 2013 corrigée par unité de produit intérieur brut (PIB)) révèlent une augmentation jusqu'à ce jour. Lorsqu'on projette la tendance, en 2030, les pertes économiques potentielles atteignent 161% de leur niveau de 1980 (voir graphique C). Toutefois, il est difficile de tirer des conclusions solides de ces données relatives aux pertes économiques puisqu'on ne peut pas vraiment isoler l'incidence de la hausse du dollar, des taux de changes et des pertes résultant de la catastrophe elle-même. Il convient aussi de noter que seules 36% des catastrophes enregistrées pour la période 1980-2013 dans la base de données du CRED comportent des données sur les pertes économiques. En outre, lorsqu'un petit nombre de catastrophes gigantesques dominant le niveau des pertes économiques mondiales pour une année donnée, cela influence fortement les données historiques

Graphique C : Pertes économiques par rapport au produit mondial brut (%), 1980 2030

SOURCE : SUR LA BASE DU SITE : [HTTP://DATA.WORLDBANK.ORG/](http://data.worldbank.org/) ET [WWW.EMDAT.BE](http://www.emdat.be)

NOTE : L'AXE DES AXIS A ÉTÉ ÉTENDU JUSQU'EN 2013 POUR MONTRER LA PÉRIODE CONCERNÉ PAR LES ACCORDS MONDIAUX POUR L'APRES-2015 ET ACCENTUER LA PROBABILITÉ QUE LES VARIATIONS ANNUELLES CONTINUENT.



en la matière. À l'avenir, il serait souhaitable de produire davantage de rapports sur les dégâts économiques directs et indirects en utilisant une méthode d'évaluation standardisée, et ce, même pour les événements mineurs. La modélisation pourrait aussi permettre d'obtenir une estimation des pertes économiques lorsqu'il n'y a pas de données. Il faut poursuivre les travaux pour produire des données fiables sur les pertes économiques causées par les catastrophes, en tenant compte de l'inflation et du PIB du pays.

Liens entre catastrophes et pauvreté

Les catastrophes, le changement climatique et le développement sont inextricablement liés : non seulement les catastrophes affectent les personnes les plus pauvres et les

plus marginalisées de manière disproportionnée, mais elles exacerbent aussi les vulnérabilités et les inégalités sociales et nuisent à la croissance économique. Les catastrophes 'naturelles' peuvent annuler des années d'avancées en matière de développement et menacer les efforts visant à éliminer la pauvreté d'ici à 2030. En conséquence, toute stratégie visant à éradiquer l'extrême pauvreté doit prévoir des efforts pour empêcher l'appauvrissement (c'est-à-dire le passage sous le seuil de pauvreté de personnes qui y échappent actuellement). Le taux d'appauvrissement est important, et dans certains contextes et à certaines périodes, il peut dépasser celui des personnes qui échappent à la pauvreté (voir le graphique D qui présente un échantillon de pays pour lesquels on dispose de données comparables).

Graphique D : Ménages ayant échappé à la pauvreté ou étant passés sous le seuil de pauvreté- données sélectionnées pour souligner la probabilité d'appauvrissement sur certaines périodes

SOURCE : ADAPTÉ DE SHEPHERD ET AL. (2014).

NOTE : LES FORMULES DE CALCUL UTILISENT LES SEUILS DE PAUVRETÉ NATIONAUX.

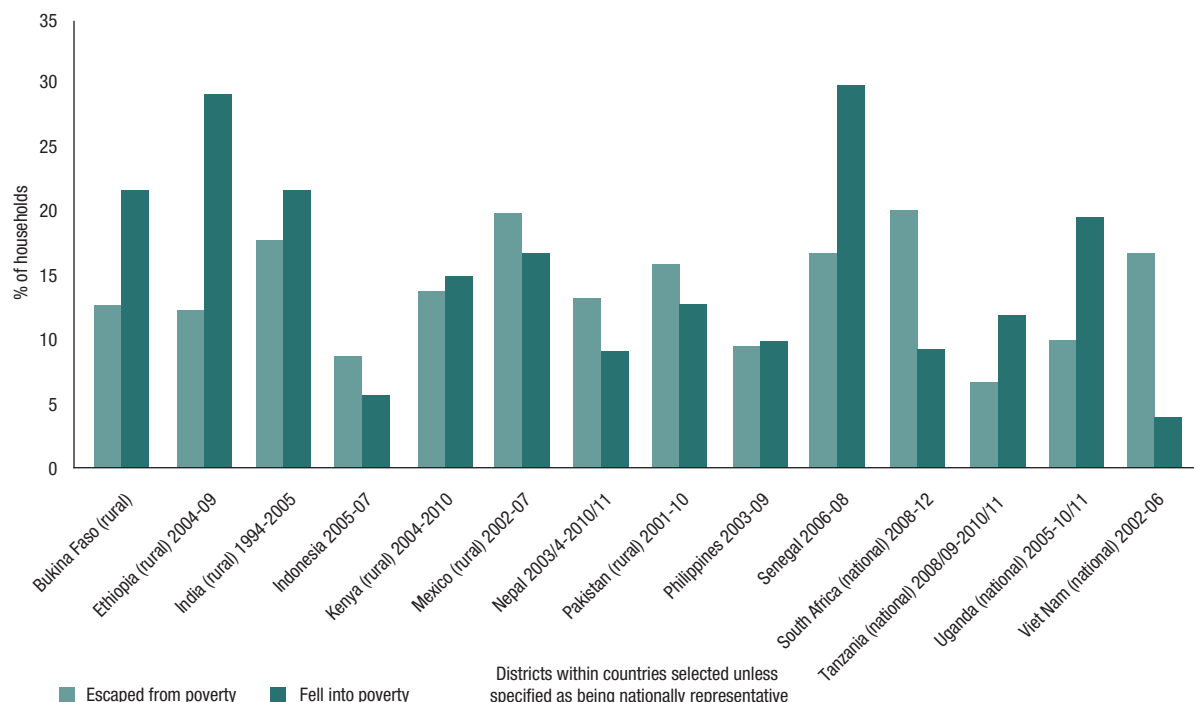


TABLEAU A : TAUX D'APPAUVRISSMENT À DIFFÉRENTES PÉRIODES ET CATASTROPHES INTERVENUES AU COURS DE CES PÉRIODES

Pays	Années/période	Taux annuel d'appauvrissement (%)	Informations sur les principales catastrophes (www.emdat.be)
Éthiopie (rurale)	1990-1994	4	
	1999-2004	3.6	Sécheresse en septembre 1999 : 4,9 millions de personnes touchées Sécheresse en 2003 : 12,6 millions de personnes touchées
	2004-2009	6	Sécheresse au début 2009 : 6,2 millions de personnes touchées
Kenya (rurale)	2004-2007	4.7	Sécheresse en juillet 2004 : 2,3 millions de personnes touchées Sécheresse en décembre 2005 : 3,5 millions de personnes touchées
	2007-2010	4.7	Sécheresse en juillet 2008 : 3,8 millions de personnes touchées
Afrique du Sud	2008-2010	5	
	2010-2012	4.5	Inondations en 2011 : 200 000 personnes touchées Inondations en octobre 2012 : 125 000 personnes touchées

SOURCE : D'APRES LES DONNÉES DE L'ETHIOPIAN RURAL HOUSEHOLD SURVEY (ETHIOPIE); TEGEMEO AGRICULTURAL SURVEY (KENYA); NATIONAL INCOME DYNAMICS STUDY (SOUTH AFRICA), AND WWW.EMDAT.BE

Les catastrophes sont souvent citées comme un moteur majeur de l'appauvrissement et constituent un obstacle important dans le processus visant à échapper à la pauvreté. Leur incidence sur la pauvreté et le développement humain peut varier à la fois en fonction des caractéristiques de l'aléa (par exemple s'il est à progression rapide ou lente et selon sa fréquence de récurrence) et du degré de résilience des ménages et des communautés (qui dépend lui-même de leurs ressources et de leur richesse). Les données disponibles suggèrent que les sécheresses et les variations extrêmes des précipitations sont les aléas les plus corrélés à une augmentation de la pauvreté.

Sans recherches plus approfondies, seules sont possibles des comparaisons empiriques du taux d'appauvrissement à une période donnée et dans un pays où des catastrophes majeures se produisent à une même période. Le tableau A évalue les tendances en matière d'appauvrissement dans le temps en s'appuyant sur des enquêtes par panel menées auprès de ménages sur différentes périodes. Il donne également des renseignements concernant les chocs covariants majeurs au niveau national. L'objectif n'est pas d'attribuer un taux d'appauvrissement particulier à ces événements, mais plutôt d'illustrer les contextes dans lesquels les pays sont parvenus ou, plus fréquemment, ne sont pas parvenus à réduire leur taux d'appauvrissement. Il s'agit d'un court extrait d'un tableau plus long qui figure dans le rapport principal. L'objectif est de donner une idée de la réduction possible du taux d'appauvrissement.

Définir des objectifs

Comme mentionné ci-dessus, un ensemble de données mondiales répertoriant les pertes liées aux catastrophes sur une période de 34 ans ne constitue pas une base suffisamment solide pour fixer des objectifs potentiels pour 2030, mais ces données sont tout de même les meilleures sources d'informations actuellement disponibles. Il faudrait disposer de données relatives aux pertes sur une période

beaucoup plus longue pour pouvoir obtenir des points de référence et des projections plus exacts¹ – mais cela poserait aussi problème car la situation démographique et le patrimoine bâti auraient probablement beaucoup évolué sur la période. En conséquence, jusqu'à ce qu'il soit possible de générer une évaluation globale fiable des risques de pertes pour un ensemble d'aléas au niveau national, fixer des objectifs en termes de pertes dues aux catastrophes relève autant de l'art que de la science. En étudiant les données mondiales et nationales, l'ampleur de la réduction des risques de mortalité réalisée par certains pays, ainsi que les différents types d'aléas (offrant ou non une possibilité d'évacuation), **nous proposons un objectif mondial consistant à diviser par deux la mortalité liée aux catastrophes d'ici à 2030 (rapportée à la population exposée)**. Les réductions envisageables en termes de pertes dues aux tremblements de terre (qui ont représenté 38% de la mortalité totale liée aux catastrophes entre 1980 et 2013) seront sans doute beaucoup moins importantes que celles liées à des risques offrant un potentiel d'alerte rapide, comme les tempêtes, les cyclones tropicaux, les crues de rivière ou les tsunamis par exemple. Les évacuations sont beaucoup plus efficaces pour sauver des vies que les modifications progressives du patrimoine bâti. Pour faire une réelle différence, des modifications assez radicales des modes de construction doivent être mises en œuvre, comme le passage d'une maçonnerie non armée à des structures en bois ou en acier selon l'aléa concerné. De plus, le coût et le temps nécessaires au remplacement du patrimoine bâti sont des éléments essentiels à prendre en compte.

Sur la base d'une évaluation des données nationales et des tendances correspondantes en termes de risque de mortalité et de pertes économiques, et étant donné que même les codes de construction habituels sont conçus pour sauver des vies plutôt que limiter les dégâts, un objectif proposé de **réduction des pertes économiques liées à toutes les catastrophes de 20% (par unité de PIB) d'ici à 2030** pourrait être fixé. Nous considérons que cet objectif est très ambitieux, étant donné que dans de nombreux pays,

la tendance est à une exposition croissante des ressources économiques. Pour les inondations, cet objectif peut être atteint en améliorant le zonage des nouvelles constructions, et en développant des protections contre les inondations. Pour les tremblements de terre, cela nécessitera soit de remplacer les bâtiments les plus dangereux par de nouvelles constructions antisismiques, soit de construire dans des zones à faible risque. Nos analyses pour le Japon indiquent que la réduction du nombre de victimes a été beaucoup plus importante que la réduction des pertes économiques.

Il est tout aussi difficile de chiffrer exactement le taux d'appauvrissement au niveau mondial en raison de la rareté relative des enquêtes auprès des ménages contenant des données un tant soit peu complètes explorant le rôle des aléas naturels et des catastrophes. Toutefois, sur la base des quelques données disponibles, il est clair qu'il ne sera pas possible d'éviter totalement l'appauvrissement lié aux catastrophes, car il est très difficile d'atténuer complètement les conséquences immédiates (heures, jours et semaines) d'une catastrophe, même dans les sociétés les plus riches. Il semble cependant raisonnable (en s'appuyant sur des cas d'étude) de penser pouvoir inverser le processus d'appauvrissement consécutif aux catastrophes au bout de quelques mois, un an au maximum. En conséquence, un objectif lié à l'éradication de la pauvreté pourrait être formulé ainsi : **un choc, comme une catastrophe, n'augmente pas le niveau de pauvreté, mesuré 12 mois après l'événement.** Il est important de noter qu'un objectif centré uniquement sur les catastrophes pourrait ne pas être adapté puisque les processus d'appauvrissement sont complexes et font généralement intervenir des facteurs interconnectés qu'il est difficile d'isoler. Il s'agit d'un objectif complexe puisque l'impact d'une catastrophe sur la pauvreté dépend du type d'aléa, du contexte, de l'ampleur et de la nature du processus de redressement. Des objectifs davantage axés sur les processus et les contributions pourraient viser à 'réduire de x% l'exposition des personnes pauvres aux aléas extrêmes', ou pour le formuler autrement : '100% des programmes de redressement suite à une catastrophe tiennent compte de l'impact de la catastrophe sur la pauvreté'.

Facteurs à prendre en compte dans l'élaboration d'objectifs mondiaux et nationaux de réduction des risques de catastrophe et dans le suivi des progrès

Pour établir un cadre d'objectifs et d'indicateurs au titre des ODD et du cadre d'action pour la RRC pour l'après-2015, il convient de répondre à certaines questions fondamentales.

Un objectif agrégé établi au niveau mondial est-il directement applicable au niveau des pays ? Si un objectif proposé au niveau mondial vise à 'diviser par deux le nombre de décès liés aux catastrophes d'ici à 2030', est-il approprié d'adopter aussi cet objectif au niveau national ? Sur la base des données examinées dans le rapport, nous pensons qu'il est vital de fixer un objectif mondial

pour guider les progrès, mais vu la grande diversité des situations nationales en termes de risque, cela n'a pas de sens d'appliquer cet objectif commun unique directement à chaque pays. Il conviendrait plutôt de soutenir un processus de différenciation nationale fondé sur des paramètres acceptés pour fixer des engagements nationaux, puis les intégrer dans un cadre international d'établissement de rapports. Cela permet de renforcer l'appropriation du processus par les pays. Il faudrait que ce processus d'établissement d'objectifs fasse l'objet d'un examen indépendant, et que des orientations soient proposées en fonction des caractéristiques du pays (risque d'aléa, méthodes d'atténuation possibles, niveau de développement économique, exposition au risque).

Les rapports sur l'avancement de la mise en œuvre des ODD et du cadre d'action pour la RRC pour l'après-2015 devraient-ils suivre le même calendrier ? Le calendrier des objectifs et du protocole d'établissement des rapports devraient être rigoureusement les mêmes au titre des ODD et du cadre d'action pour la RRC pour l'après-2015 afin d'éviter les répétitions inutiles, ainsi que pour éviter de surcharger la capacité de production de rapports au niveau national.

Les données mondiales sur les pertes liées aux catastrophes sont-elles le meilleur moyen de suivre les progrès accomplis ? Il convient d'envisager prudemment toute tendance dégagée au niveau mondial, régional ou national concernant les pertes résultant des catastrophes car peu de pays disposent de données exactes dans ce domaine. En outre, les aléas graves et les catastrophes majeures peuvent être si rares dans une région donnée qu'ils ne sont pas pris en compte sur la période étudiée. Un système mondial de suivi des catastrophes ancré au niveau national, tel que présenté ci-dessous, devra faire face à ces difficultés. Un cadre commun d'objectifs et d'indicateurs devrait comporter des objectifs liés au risque de catastrophe afin d'estimer les pertes prévues. Cela est nécessaire pour obtenir une image claire des progrès réalisés en matière de RRC aux niveaux national et mondial.

Comment mesurer aux niveaux mondial et national les progrès réalisés en termes de réduction des pertes attendues ? Les données nationales relatives aux catastrophes sont souvent fortement 'bruitées', c'est-à-dire qu'elles peuvent être dominées par le fait qu'un événement extrême s'est, ou plus souvent, ne s'est pas produit au cours de la période d'observation. En conséquence, il n'est pas possible d'obtenir une vraie moyenne statistique pour la mortalité ou les pertes économiques à partir de données nationales sur les pertes couvrant seulement quelques dizaines d'années. On peut ainsi citer l'exemple d'Haïti où les tremblements de terre ont tué moins de 10 personnes entre 1900 et 2009, et où, en 2010, plus de 220 000 personnes ont été tuées en un seul après-midi. Il est donc nécessaire d'utiliser d'autres méthodes pour mesurer le risque de catastrophe, à la fois pour établir des données de référence et pour mesurer les progrès en matière de RRC.

Pour ce faire, une méthode consiste à modéliser les pertes liées aux catastrophes grâce à un catalogue synthétique de dizaines de milliers d'années d'événements potentiels, comme c'est le cas dans le secteur de l'assurance. Toutefois, de tels modèles sont complexes, ne couvrent pas tous les pays et peuvent être coûteux. Une méthode plus simple et plus pragmatique, pouvant être mise en œuvre partout, consiste à utiliser des 'approximations' pour les pertes humaines et économiques anticipées causées par les catastrophes. Pour les tremblements de terre, la méthode par approximation utilise le niveau du risque sismique établi à partir d'une ou plusieurs probabilités annuelles relevées de manière systématique sur une carte de risques (comme la période de récurrence moyenne de 0,2% ou de 500 ans), recueille des données sur le nombre de bâtiments situés dans chaque zone de risque et les classe dans différentes catégories selon la probabilité qu'ils s'effondrent ou non. En identifiant le nombre prévu de personnes devant se trouver dans ces bâtiments effondrés, il est possible d'additionner toutes les zones et de multiplier le chiffre obtenu par la probabilité de l'aléa, ce qui permet d'obtenir le nombre anticipé de victimes par an. Pour les aléas pouvant bénéficier des systèmes d'alerte rapide et d'évacuation, comme les inondations, la méthode utilise également des cartes de risques systématiques pour identifier la population exposée au danger. Sur la base des délais d'alerte anticipés et la rigueur du processus d'évacuation, on calcule la proportion de cette population qui devrait être sauvée. Le recours à des cartes de risques et à des approximations facilite la collecte d'informations concernant les pertes liées aux risques. Pour appliquer ce cadre de suivi, il est essentiel de s'accorder sur les aléas mesurés et de normaliser les données.

Dix propositions en faveur d'un cadre de suivi mondial sur la réduction des risques de catastrophe

Les propositions suivantes, formulées à partir des évaluations de ce rapport, se concentrent sur l'adoption d'objectifs et d'indicateurs communs en matière de RRC et sur la création de systèmes de suivi des progrès aux niveaux national et mondial :

1. **Un ensemble d'objectifs en matière de RRC devrait associer des objectifs à une méthodologie qui évalue le niveau du risque de catastrophe.** Alors seulement, il est possible de suivre correctement les progrès en matière de réduction des risques de catastrophe. Vu le peu de temps restant d'ici à 2030, évaluer les tendances en termes de pertes observées dues aux catastrophes pourrait donner une impression trompeuse de réussite si les pays ou les régions ont la chance d'échapper à des catastrophes graves au cours de la période.
2. **Ces objectifs devraient figurer à la fois dans les ODD et dans le cadre d'action pour la RRC pour l'après-2015, et ce, dans les mêmes termes.** Un ensemble unique d'objectifs et d'indicateurs pour les ODD et le cadre d'action pour la RRC pour l'après-2015 préciserait les priorités, renforcerait la logique et la cohérence, et minimiserait la quantité de travail nécessaire pour développer la capacité de suivi et d'établissement de rapports. Ces indicateurs pourraient suivre les contributions et les résultats liés au risque d'aléa dans la zone, comme l'existence de plans ou d'une législation, le nombre de personnes couvertes par des systèmes d'alerte rapide efficaces, ou le nombre d'établissements scolaires ou de santé construits conformément aux codes de construction et résistants aux aléas.
3. **Il est important de fixer des objectifs chiffrés clairs à l'échelle mondiale afin d'avoir des outils de sensibilisation marquants pour les ODD et le cadre d'action pour la RRC pour l'après-2015, ainsi que pour orienter l'action. Il convient toutefois d'aménager une marge de manœuvre pour la différenciation et l'établissement autonome d'objectifs au niveau national.** En raison des différences de potentiel entre pays en termes de réduction des risques, différences qui résultent des actions passées et de l'exposition à certains types d'aléas, fixer des objectifs identiques pour tous – comme diviser le nombre de décès par deux – n'est pas une solution adaptée. Au lieu de cela, il faut encourager les pays à fixer leurs propres niveaux, au vu de l'objectif mondial, et à faire leur choix parmi un éventail d'indicateurs, qui seront ensuite intégrés au processus d'établissement de rapports. Cela favoriserait une meilleure appropriation et une plus grande pertinence. Toutefois, cela exigerait de mener des examens indépendants et de fixer des orientations fondées sur les caractéristiques du pays (risque d'aléa, méthodes d'atténuation possibles, niveau de développement économique, exposition au risque).
4. **Une révolution en matière de collecte des données relatives aux catastrophes est nécessaire : il s'agit de recueillir des données sur le risque de catastrophe et les pertes qui en résultent de façon systématique dans tous les pays, pour permettre de dégager des tendances nationales et mondiales.** Cette révolution ne peut avoir lieu que si les objectifs et indicateurs de RRC sont intégrés aux ODD et considérés comme faisant partie intégrante d'un mouvement plus large visant à améliorer la qualité et la disponibilité des données relatives au développement durable. C'est pourquoi il est si essentiel d'inscrire la RRC dans les ODD. Sans ces données, aucun pays ne peut vraiment savoir s'il résiste mieux, ou moins bien, à l'impact des aléas. Les données relatives au risque de catastrophe peuvent être utilisées pour suivre les progrès dans le temps, tandis que celles relatives aux pertes dues aux catastrophes nous permettent de mieux comprendre le risque et la meilleure façon de mettre en place des mesures d'atténuation, et d'alimenter les cartes de risques et les modèles.
5. **Une méthodologie de suivi des progrès des pays en matière de RRC doit se concentrer sur l'utilisation de renseignements détaillés sur le risque de catastrophe, y compris des données à haute résolution sur l'état du patrimoine bâti national, des données démographiques (y compris par groupe socioéconomique), des données**

- cartographiées sur les aléas et les plans de RRC. Cela permet de mesurer le niveau du risque de catastrophe en s'appuyant sur l'expérience réelle des pertes dues aux catastrophes pour valider les résultats. Bien que des progrès aient été enregistrés, il faudra investir pour mettre en place un programme de soutien technique pour faire face à la difficulté exposée ici.
6. **L'amélioration des données recueillies sur la pauvreté devrait inclure des modules consacrés aux chocs.** Lorsque les pays initient un suivi plus complet et régulier de la dynamique de la pauvreté, en approfondissant éventuellement les enquêtes auprès des ménages, ces méthodes de collecte de données, ou d'autres méthodes, devraient incorporer des modules ou des questions concernant l'incidence des catastrophes sur la pauvreté monétaire et sur d'autres dimensions du développement humain, comme la santé ou la fréquentation scolaire.
 7. **Pour renforcer la simplicité, la logique et l'intégration, les ODD et le cadre d'action pour la RRC pour l'après-2015 devraient comporter des objectifs de RRC avec des points de départ et d'arrivée identiques (de 2015 à 2030 par exemple), de même pour les périodes de référence des rapports.** Toute différence de calendrier ou toute irrégularité dans les périodes de référence des rapports augmentera la charge de travail des pays et pèsera sur leur capacité à assurer le suivi des progrès pour un ensemble d'objectifs.
 8. **Le suivi des progrès concernant les pertes et les risques relatifs aux catastrophes nécessite la normalisation des données pour des variables clés comme la population ou le PIB, afin de pouvoir effectuer des comparaisons dans le temps. Cela impose également de fixer un point de référence par rapport auquel évaluer les progrès.** Puisque les données sur les pertes couvrant seulement quelques décennies sous-échantillonnent généralement l'incidence des catastrophes les plus extrêmes, le point de référence devrait s'appuyer principalement sur le niveau de risque (de pertes) estimé dans ce pays sur la base d'approximations indicatives du nombre de victimes et des pertes économiques. La méthodologie utilisée pour définir le point de référence doit être cohérente par rapport à celle utilisée pour mesurer les progrès.
 9. **L'architecture institutionnelle pour constituer un système de suivi mondial doit faire intervenir de nombreux groupes à différentes échelles, chacun servant une fonction distincte.** Si la responsabilité du suivi des progrès en matière de RRC relève des gouvernements nationaux, un organisme de facilitation au niveau international, comme le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR), est nécessaire pour recueillir les données et contribuer à renforcer la capacité nationale et locale de suivi. Pour pouvoir recueillir les données nécessaires, y compris des données de recensement, un tel organisme devrait collaborer avec les services nationaux de statistiques et d'autres organismes gouvernementaux pertinents. Cela pourrait se faire avec l'appui d'organismes techniques régionaux, en obtenant également des données auprès de la communauté scientifique pour établir des profils de risque, d'entreprises technologiques (données satellites pour estimer la superficie bâtie, par exemple) et d'autres groupes travaillant sur les pertes dues aux catastrophes. L'architecture institutionnelle devrait être la même pour le cadre d'action pour la RRC pour l'après-2015 et pour les ODD afin d'éviter la duplication des tâches.
 10. **Si les gouvernements continuent à établir eux-mêmes des rapports sur les progrès réalisés, il est vital que des groupes indépendants puissent contribuer à tous les niveaux au cadre mondial de suivi des progrès en matière de RRC. Cela renforcera la transparence et l'exactitude des données.** Le cadre initial de suivi des progrès sur la RRC pour l'après-2015 – le suivi du Cadre d'action de Hyogo (HFA/CAH Monitor) – a souffert de son statut de plate-forme de déclaration volontaire, les institutions mondiales et régionales n'ayant pu vérifier les déclarations ni comparer avec exactitude les rapports des différents pays. Un groupe technique international indépendant a un rôle important à jouer pour contribuer à orienter les normes (par exemple les définitions¹ ou les méthodes d'évaluation des risques), évaluer la qualité et la transparence des données, et soutenir d'autres processus de responsabilisation potentiels, y compris un examen par les pairs entre pays.
1. L'IRDR (Integrated Research on Disaster Risk) est un programme de recherche intégrée sur les risques de catastrophe qui mène actuellement un groupe de travail sur les définitions.

© Overseas Development Institute (ODI), Risk Management Solutions (RMS), et le Centre de Recherche sur l'Epidémiologie des Désastres (CRED) – Université Catholique de Louvain, 2014. Ce travail a été réalisé sous la licence Creative Commons Attribution-Non Commercial Licence (CC BY-NC 3.0).

Les lecteurs sont encouragés à utiliser les données de ce rapport pour leurs propres publications sous-réserve qu'elles ne sont pas destinées à des fins commerciales. En tant que titulaires des droits d'auteur, ODI, RMS et le CRED demandent à être explicitement cités. Pour le téléchargement en ligne, nous demandons aux lecteurs de cliquer directement sur le lien du rapport sur le site d'ODI. Les opinions présentées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne représentent pas forcément celles d'ODI, RMS ou du CRED.

Ce rapport a été financé par le gouvernement Britannique et UK Aid. Les opinions présentées dans ce rapport ne sont cependant pas forcément représentatives des politiques officielles du gouvernement Britannique.

